

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2018.

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2018, le compte administratif du budget principal fait apparaître un **résultat global de 1 780 760,80 euros**

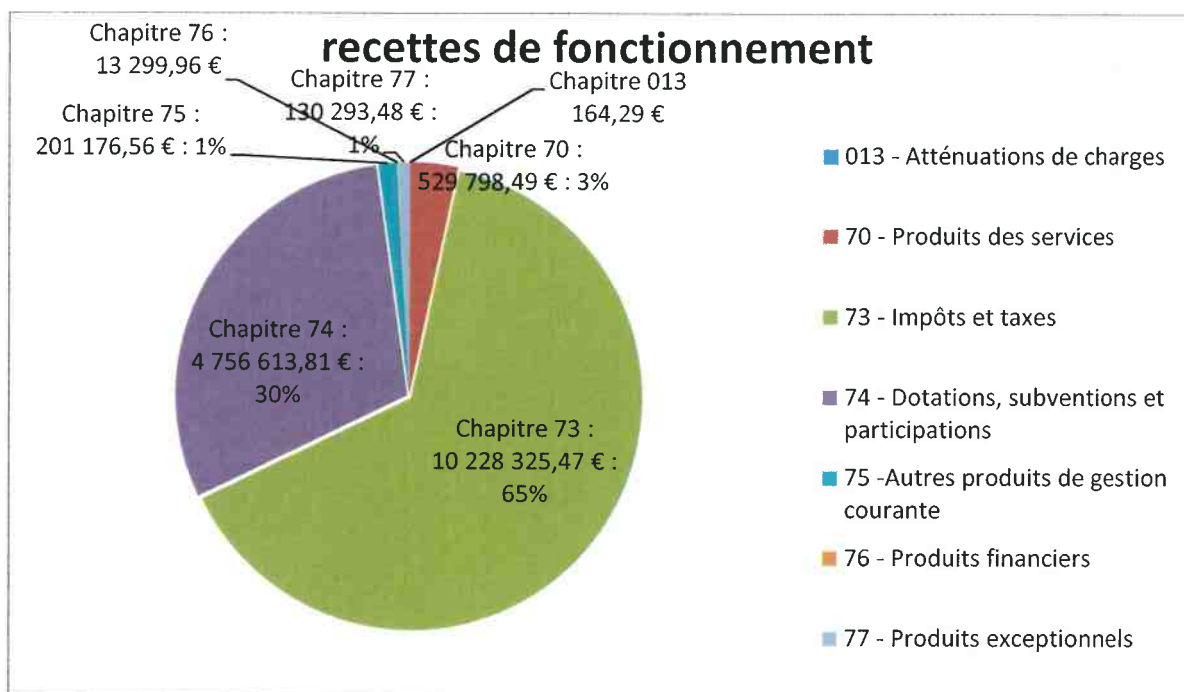
I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

❖ **Recettes :**

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à **15 859 672,06 euros** et se sont réparties comme suit :

CHAPITRES	COMPTE ADMINISTRATIF 2018
013 – Atténuations de charges	164,29 €
70 – Produits des services	529 798,49 €
73 – Impôts et taxes	10 228 325,47 €
74 – Dotations, subventions et participations	4 756 613,81 €
75 – Autres produits de gestion courante	201 176,56 €
76 - Produits financiers	13 299,96 €
77 – Produits exceptionnels	130 293,48 €
TOTAL	15 859 672,06 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 986 829,59 €



Chapitre 013 : il comprend les remboursements d'indemnités journalières de personnel suite à des arrêts maladie.

Chapitre 70 : les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les recettes issues des consultations des médecins territoriaux, de produits liés à la redevance spéciale des déchets ménagers, à la location des aires d'accueil des gens du voyage ainsi que des remboursements de salaires d'agents mis à disposition.

Chapitre 73 : ce chapitre représente 65% des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes telles que la fiscalité locale pour 7 440 360 euros, la TEOM pour 2 732 857 euros et la taxe de séjour pour un montant de 55 108,47 euros.

Chapitre 74 : il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est de 3 536 213 euros, ainsi que les compensations de l'Etat au titre de diverses exonérations sur les impôts locaux, les subventions (Département, SMO, éco-organismes).

Chapitre 75 : les principales recettes de ce chapitre proviennent du produit des locations de logements ainsi que de la reprise d'excédents des budgets annexes.

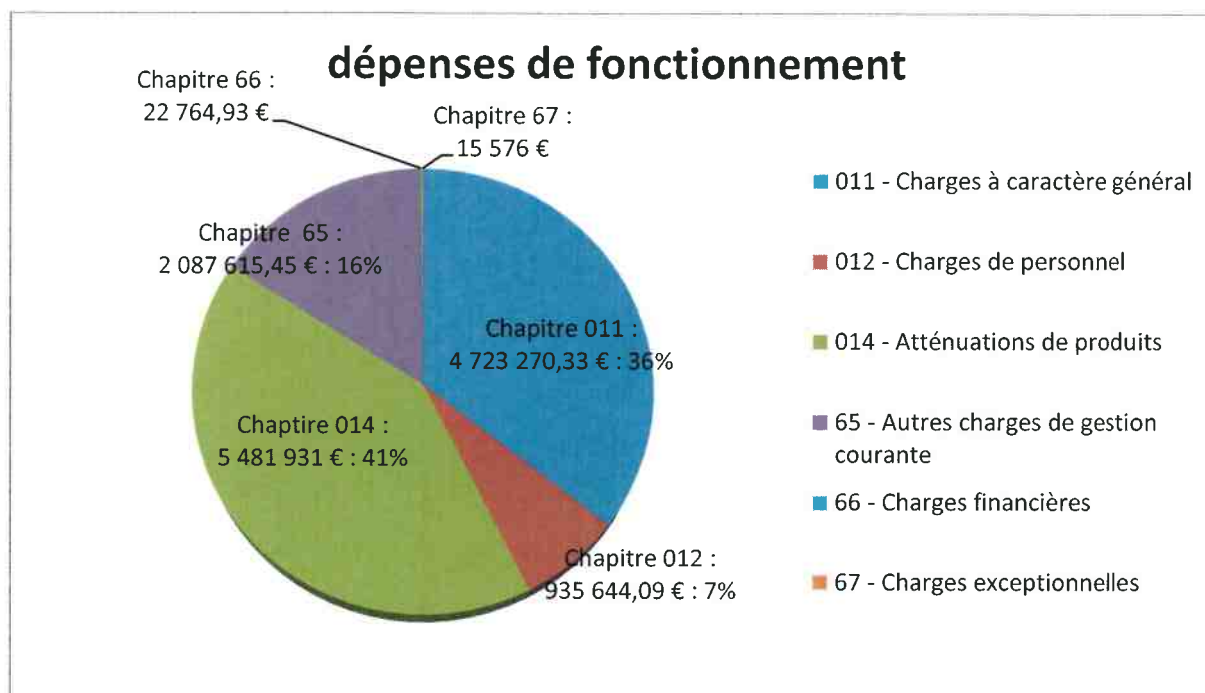
Chapitre 76 : il comprend des dividendes versés par Territoires Développement.

Chapitre 77 : ce chapitre concerne les produits exceptionnels tels que le remboursement de l'étude sur la fusion par la CC de la Sologne des Rivières, la reprise d'un véhicule.

❖ Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **13 266 821,80 euros** et se sont réparties comme suit :

CHAPITRES	COMPTE ADMINISTRATIF 2018
011 – Charges à caractère général	4 723 270,33 €
012 – Charges de personnel	935 664,09 €
014 – Atténuations de produits	5 481 931 €
65 – Autres charges de gestion courante	2 087 615,45 €
66 – Charges financières	22 764,93 €
67 – Charges exceptionnelles	15 576 €
TOTAL	13 266 821,80 €



Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la CCRM, les primes d'assurances, les contrats de maintenance.

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 : atténuations de produits : il s'agit des attributions de compensation versées aux communes pour un montant de 5 155 865 euros, de la dotation de solidarité communautaire liée au contrat de ville versée à la ville de Romorantin, et du reversement sur FNGIR.

Chapitre 65 : ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisation des élus, les subventions de fonctionnement pour 581 050 euros, la contribution au SDIS pour 1 096 195 euros.

Chapitre 66 : ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

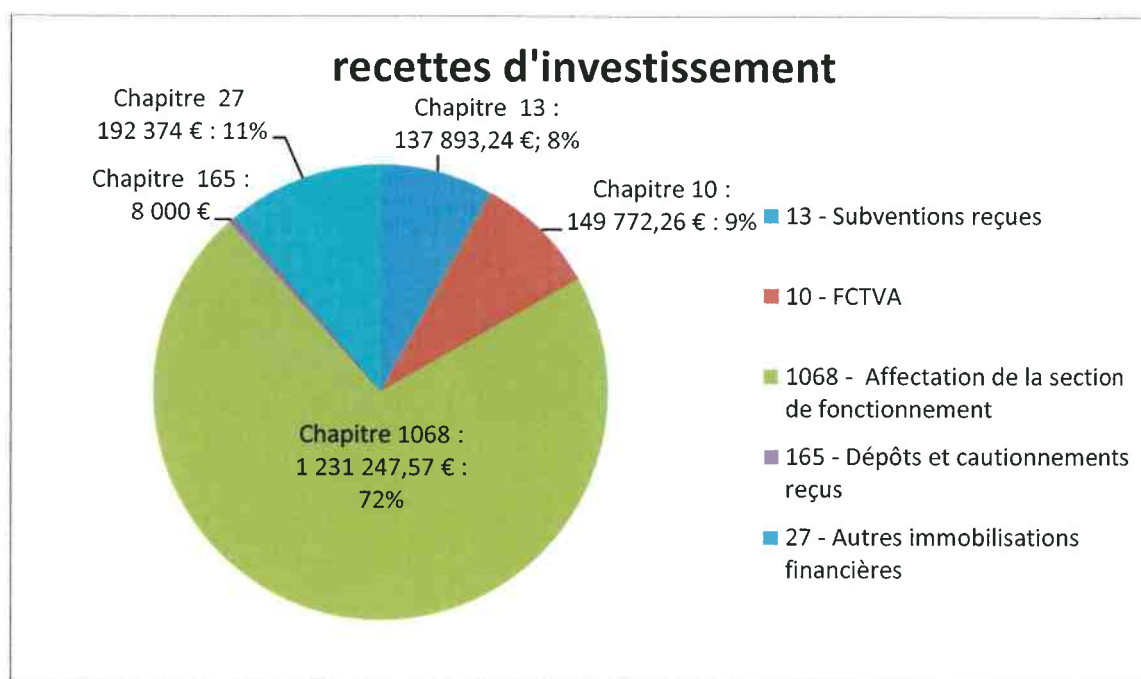
Chapitre 67 : il s'agit de subventions exceptionnelles pouvant être versées au titre de la lutte contre la désertification médicale et des aides aux loyers.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

❖ Recettes :

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à **1 719 287,07 euros** et ont été ventilées comme suit :

CHAPITRES	COMPTE ADMINISTRATIF 2018
13 – Subventions d'investissement reçues	137 893,24 €
10 - FCTVA	149 772,26 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	1 231 247,57 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00 €
27 – Autres immobilisations financières	192 374,00 €
TOTAL	1 719 287,07 €



Les principales recettes d'investissement comprennent :

- 149 772,26 euros de FCTVA
- 8 000 euros de produits des cautions pour les aires d'accueil des gens du voyage
- des subventions reçues pour 137 893,24 euros
- 162 374 euros de remboursements des avances consenties aux budgets annexes « Locations Immobilières » et « ZAC du Pâtureau »
- 30 000 euros de remboursement de l'avance consentie à Clement's Partners
- l'affectation du résultat de fonctionnement pour un montant de 1 231 247,57 euros

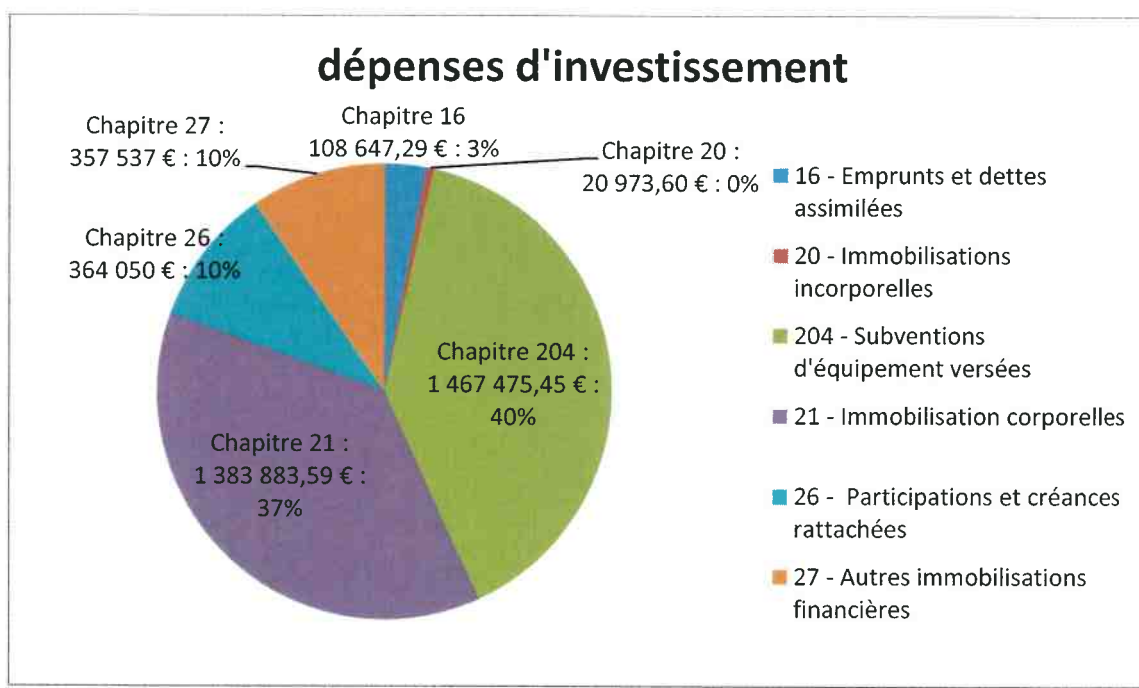
Certaines recettes n'ont pas été perçues en 2018 et sont donc reportées, en « restes à réaliser », sur l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 516 982,80 euros et correspondent aux

subventions restant à recevoir et à l'emprunt contracté auprès de la CDC pour l'acquisition du site St Roch.

❖ **Dépenses :**

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à **3 702 566,93 euros** et ont été ventilées comme suit :

CHAPITRES	COMPTE ADMINISTRATIF 2018
16 – Emprunts et dettes assimilées	108 647,29 €
20 – Immobilisations incorporelles	20 973,60 €
204 – Subventions d'équipement versées	1 467 475,45 €
21 – Immobilisation corporelles	1 383 883,59 €
26 – Participations et créances rattachées	364 050 €
27 – Autres immobilisations financières	357 537 €
TOTAL	3 702 566,93



En 2018, la CCRM a pérennisé son dispositif d'aides en faveur des communes, des entreprises et des administrés.

- ✓ 840 022,48 euros ont été versés aux communes au travers des fonds de concours
- ✓ 203 236,61 euros ont été accordés pour le dispositif d'aide au développement économique des TPE/PME
- ✓ 111 271,59 euros ont été alloués au titre de l'OPAH

Les principales autres dépenses ont résulté :

- d'un versement d'avances remboursables aux budgets annexes pour un montant de 357 537 euros

- de participation au capital de Territoires Développement pour un montant de 364 050 euros
- de subventions versées à Terres de Loire Habitat dans le cadre du PRU du quartier des Favignolles pour 272 944,37 euros
- de 560 000 euros pour l'acquisition du site St Roch et du cabinet de cardiologie
- de 296 545,92 euros d'achat de bacs d'ordures ménagères
- de 242 890,41 pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Gièvres

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser » sur l'exercice 2019.

Ainsi 1 293 771,24 euros sont reportés de 2018 en 2019.

III/ ETAT DE LA DETTE

La dette du budget principal se compose de 3 emprunts et du remboursement d'une avance de 20 000 euros consentie par la Ville de Romorantin-Lanthenay pour les travaux du giratoire. Le remboursement du capital des emprunts représente 80 447,29 euros. Le capital restant dû au 31 décembre 2018 s'élève à 1 044 573,48 euros.

BUDGETS ANNEXES

« ZAC DU PATUREAU 2000 »

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section a dégagé un résultat nul.

Toutes opérations confondues, les recettes ont été réalisées pour un montant de 876 580,54 euros et les dépenses à hauteur du même montant.

En opérations réelles, une dépense de fonctionnement est enregistrée pour le paiement de la taxe foncière d'un montant de 1 062,41 euros.

S'agissant des recettes réelles, cette section enregistre une recette de 73 560 euros résultant de la vente d'un terrain à la SCI LUCAL.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section présente **un excédent de 97,11 euros**.

En dépenses, cette section enregistre le remboursement de l'avance du budget principal pour un montant de 82 838 euros.

En recettes, cette section n'enregistre que des mouvements d'ordre. Seul l'excédent antérieur de la section a été repris en mouvement réel, pour un montant de 10 437,52 euros.

Après consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat global cumulé est un excédent de 97,11 euros.

III/ ETAT DE LA DETTE

Pour ce qui concerne la dette de ce budget, elle est uniquement constituée par le remboursement au budget principal des avances consenties, pour un montant restant dû au 31 décembre 2018 de **783 650,42 euros**. Le remboursement en capital, sur l'exercice, s'élève à 82 838 euros.

« ZACII DES GRANDES BRUYERES »

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section a dégagé un résultat nul.

Toutes opérations confondues, les dépenses et les recettes ont été réalisées pour un montant de 619 243,03 euros.

En mouvements réels, les dépenses de fonctionnement comprennent essentiellement :

- les charges financières pour un montant de 9 739,14 euros
- la taxe foncière pour 757,00 euros
- le reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal pour 125 467,00 euros

S'agissant des recettes réelles, cette section enregistre des écritures demandées par le comptable, faisant suite à des modifications successives de l'instruction comptable M14, ainsi qu'aux fusions et élargissement du périmètre de la CCRM, pour un montant de 427 431,22 euros.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section présente **un excédent de 69,85 euros**

En dépenses, cette section enregistre :

- des écritures demandées par le comptable pour un montant de 427 431,22 euros
- un remboursement d'emprunt pour 31 010 euros.

S'agissant des recettes, cette section enregistre une avance du budget principal pour un

montant de 198 659 euros.

Le besoin de financement antérieur de la section a été repris en mouvement réel pour un montant de 31 616,01 euros.

Après consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat global cumulé de l'exercice est un excédent de 69,85 euros.

III/ ETAT DE LA DETTE

La dette de ce budget annexe, d'un montant de **522 543 euros** au 31 décembre 2018, est composée :

- d'un emprunt réalisé auprès du Crédit Agricole, dont le capital restant dû est de **295 900 euros**.
- d'une avance du budget principal pour un montant restant dû de **226 643 euros**.

Le remboursement en capital s'élève à 31 010 euros.

« LOCATIONS IMMOBILIERES »

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Toutes opérations confondues, cette section fait apparaître un résultat positif de 54 202,10 euros. Les recettes ont été réalisées pour un montant de 536 121,07 euros et les dépenses s'élèvent à 481 918,97 euros.

Les dépenses réelles, pour un montant de **140 276,63 euros**, comprennent :

- Les charges à caractère général (assurances, électricité, maintenance aérothermes au VDE, taxes foncières...) pour 129 561,55 euros
- Les charges financières pour 8 733,76 euros
- Des annulations de titres sur des exercices antérieurs pour 1 981,32 euros

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de **342 788,32 euros** sont les suivantes :

- Le produit des loyers du Village d'Entreprises, ainsi que la location des bâtiments SKV, Prolitol, SMI pour 267 928,32 euros
- Le remboursement de la taxe foncière par la société SKV, Prolitol et SMI pour un montant de 74 860 euros

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de l'exercice présente un **besoin de financement de 43 948,58 euros**. Les recettes réelles ont été réalisées pour un montant de 55 338,05 euros et les dépenses pour 99 151,85 euros.

Le besoin de financement antérieur de la section a été repris en mouvement réel pour un montant de 148 444,37 euros.

Les principales dépenses ont été les suivantes :

- Le remboursement de la dette en capital pour 18 885,15 euros
- Le remboursement de l'avance du budget principal pour 79 536 euros
- Le remboursement de cautions pour 730,70 euros

Les recettes sont alimentées par l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice antérieur pour 51 363,95 euros et le versement de cautions résultant de la location de locaux au VDE pour un montant de 3 974,10 euros.

Après consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat global cumulé est un excédent de 10 253,52 euros.

III/ ETAT DE LA DETTE

S'agissant de la dette de ce budget, le capital restant dû au 31 décembre 2018 s'élève à **1 085 642,46 euros** et se décompose ainsi :

- d'un emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole dont le montant du capital restant dû au 31 décembre s'établit à **208 167,83 euros** pour la création du Village d'Entreprises.

- des avances, pour un montant total restant dû de **877 474,63 euros**, qui ont été consenties par le budget principal pour les opérations suivantes :

- la création du bâtiment loué à la société SKV
- la création du bâtiment loué à la SCI Fred'kar (SMI)
- les travaux d'aménagement et l'extension du bâtiment accueillant la société PROLITOL

« Z.A. DES NOUES »

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section a dégagé un résultat nul.

Toutes opérations confondues, les dépenses et les recettes ont été réalisées pour un montant de 167 870,24 euros.

En opérations réelles, les dépenses de fonctionnement d'un montant de 91 639 euros comprennent :

- Le nettoyage de la zone pour 28 635 euros
- La taxe foncière pour 126 euros
- Le reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal pour 62 878 euros

En recettes, cette section enregistre des écritures demandées par le comptable, faisant suite à

des modifications successives de l'instruction comptable M14 et aux fusions et élargissement du périmètre de la CCRM, pour un montant de 52 937 euros.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section présente **un excédent de 1 549,22 euros**.

En opération réelles, les dépenses sont liées aux écritures de régularisation pour un montant de 52 937 euros.

S'agissant des recettes, cette section enregistre une avance du budget principal pour un montant de 62 878 euros.

L'excédent antérieur de la section a été repris en mouvement réel pour un montant de 30 310,22 euros.

Après consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat global cumulé de l'exercice est un excédent de 1 549,22 euros.

III/ ETAT DE LA DETTE

Pour ce qui concerne la dette de ce budget, elle est uniquement constituée par le remboursement au budget principal des avances consenties, pour un montant restant dû au 31 décembre de **101 513 euros**.

« Z.A.E. DU GRAND CHENE »

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section présente un résultat nul. Toutes opérations confondues, les dépenses et les recettes ont été réalisées pour un montant de 81 383,86 euros.

En opérations réelles, les dépenses de fonctionnement d'un montant de 81 383,86 euros comprennent :

- L'acquisition du terrain à Monsieur DESOEUVRE pour 81 361,86 euros
- La taxe foncière pour 22 euros

S'agissant des recettes, cette section n'enregistre que des mouvements d'ordre.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section présente un excédent de 3 616,14 euros et enregistre une avance du budget principal pour un montant de 85 000 euros.

Après consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat

global est un excédent de 3 616,14 euros.

III/ ETAT DE LA DETTE

Pour ce qui concerne la dette de ce budget, elle est uniquement constituée par le remboursement au budget principal de l'avance consentie, pour un montant restant dû au 31 décembre de **85 000 euros**.

« Z.A.E. DE L'ETANG MARAIS »

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section présente un résultat nul. Toutes opérations confondues, les dépenses et les recettes ont été réalisées pour un montant de 8 000 euros.

En opérations réelles, une dépense de fonctionnement est enregistrée pour l'acquisition d'un terrain à la SCI ALGAU (M. ALEXANDRE) pour un montant de 8 000 euros.

En recettes, cette section n'enregistre que des mouvements d'ordre.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section présente un excédent de 3 000 euros et enregistre une avance du budget principal pour un montant de 11 000 euros.

Après consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat global de l'exercice est un excédent de 3 000 euros.

III/ ETAT DE LA DETTE

Pour ce qui concerne la dette de ce budget, elle est uniquement constituée par le remboursement au budget principal de l'avance consentie, pour un montant restant dû au 31 décembre de **11 000 euros**.